

DESCARTES
VOCATS

Le [décret n° 2017-1643 du 30 novembre 2017](#) publié au journal officiel du 2 décembre 2017 a créé le Tribunal d'instance de Paris. Il supprime les vingt tribunaux d'instance présents dans chaque arrondissement de Paris.

Il s'agit de procéder au regroupement des affaires au sein du [nouveau palais de justice de Paris](#).

Le décret précise que le texte entre en vigueur le 14 mai 2018 et que conformément à l'article R. 221-2 du code de l'organisation judiciaire, les tribunaux d'instance primitivement saisis demeureront compétents, jusqu'aux dates déterminées par le décret, pour statuer sur les procédures introduites antérieurement à la date de création du tribunal d'instance de Paris.